

*Vincent Regnault, Avocat
Conseiller juridique principal
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 25 octobre 2012

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2012
Notre dossier : 312-00530
Dossier Régie : R-3809-2012

Chère consœur,

Nous désirons donner suite à notre correspondance datée du 18 octobre dernier.

Tout d'abord, à l'égard des questions 15.5 et 15.6 de TCPL, nous référons la Régie et les intervenants à la pièce révisée Gaz Métro-5, Document 7, et aux réponses ainsi fournies.

Nous soumettons respectueusement que les renseignements ainsi fournis par Gaz Métro permettent à la Régie, aux intervenants et au public de se satisfaire du fait que « le[s] fournisseur[s] rencontre[nt] une qualité de crédit adéquate pour fournir les garanties financières qui seraient associées aux modalités de la transaction d'échange décrite à la référence a) »¹.

Quant à l'ordonnance de la Régie relative à la question 14.1 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie, Gaz Métro a pris les moyens afin de s'y conformer en entreprenant des démarches afin que la divulgation publique des données provenant de Platts, déjà fournies sous pli confidentiel, soit autorisée. Après discussions avec ses représentants, Gaz Métro a été autorisée à fournir les données demandées dans le cadre spécifique du présent dossier et aux fins de celui-ci uniquement.

¹ Pièce C-TCPL-0011, p. 17, Q. 15.6.

Vous trouverez donc ci-joint les pièces révisées Gaz Métro-5, Documents 1 et 7, Annexes 8, 9 et 10, ces dernières sous leur forme caviardée pour diffusion sur votre site Internet. Nous vous transmettrons la copie originale de la pièce sous pli confidentiel.

Par ailleurs, vous trouverez également ci-joint la pièce Gaz Métro-5, Document 10 qui contient les réponses à la demande de renseignements n° 3 de la Régie.

Enfin, nous déposons une liste révisée des pièces.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Vincent Regnault

Vincent Regnault

VR/mb

p. j.